

Notes de presse de la conférence de presse du jeudi 18 juin 2009

INTERVENTION DE SOPHIE BOUTAUD DE LA COMBE (SBdIC) :

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui, comme nous vous l'avions annoncé, nous allons faire le point avec vous sur l'appui de la MINUSTAH à l'organisation du second tour des élections de renouvellement du tiers du Sénat.

Pour ce faire, je cède la parole à notre collègue Marc Plum qui est le Chef de la Section d' Assistance électorale de la MINUSTAH.

INTERVENTION DU CHEF DE LA SECTION D'ASSISTANCE ELECTORALE DE LA MINUSTAH

Chers amis bonjour,

Comme vous le savez, on a l'habitude de se retrouver avant les échéances électorales pour faire une dernière mise au point, vous donner les dernières informations du processus électoral qui débouche sur le scrutin du dimanche.

On a le plaisir d'avoir avec nous John Chéry, directeur de la communication du Conseil électoral provisoire (CEP) qui pourra lui aussi répondre à certaines de vos questions qui concerneraient plus particulièrement le CEP.

Il y a des changements par rapport aux dernières fois. Et nous allons faire le point à trois jours des élections, alors que le processus est maintenant lancé à son plein régime. Vous connaissez le mandat de la MINUSTAH pour les élections : c'est le soutien logistique et technique au Conseil électoral et le soutien de sécurité aux forces de sécurité haïtienne, à la PNH.

Actuellement nos équipes sur le terrain sont en train de livrer l'ensemble du matériel électoral dans les centres de votes, c'est un processus qui est maintenant lancé, je le disais, à plein régime.

En matière de chiffres, il y a pour ce second tour 1,370 centres de vote et 9,267 bureaux de vote. Le chiffre change toujours un peu d'un tour à l'autre, vous l'aurez remarqué, du fait des ajustements qui sont faits en fonction du nombre d'électeurs et d'un certain nombre de paramètres locaux.

L'opération de livraison se passe bien. Le principal paramètre pour nous maintenant, c'est la météo. Ce n'est pas à sous-estimer parce que nous avons beaucoup de centres de vote. Nous l'avions dit la dernière fois, lors du premier tour, on a beaucoup plus de centres de vote que précédemment avec une augmentation de 80%. Cette augmentation est positive parce que cela permettra aux électeurs de moins se déplacer, d'aller plus facilement remplir leur devoir de citoyen. Mais plus de centres de vote, veut dire évidemment plus de centres de votes difficilement accessibles. C'est un challenge pour nous et pour le CEP d'aller livrer un certain nombre de centres de vote qui sont particulièrement difficiles d'accès et la météo, sur ce point et notamment tout ce qui concerne les ponts et les rivières, est un sujet de préoccupation.

Des améliorations ont été faites entre le premier et le deuxième tour même s'il n'y a pas beaucoup de temps entre le premier tour et le second tour – c'est un peu une course contre la montre – mais on a pu faire certains ajustements et des corrections qui sont dans le sens du bénéfice des électeurs. On a pu par exemple préciser l'adresse de certains centres de vote, on a relocalisé certains centres de vote qui posaient problème : les adresses, la liste des électeurs, l'accueil des électeurs.

On a essayé aussi de faire mieux sur la formation de tous ceux qui participent au processus électoral, c'est-à-dire l'ensemble des membres des bureaux de vote et les gardes électoraux. Il y a un nouveau guide pour le personnel des bureaux de vote. On a accru aussi leur formation sur le « comment réagir en cas d'incident » et il y a toutes sortes d'améliorations qui ont été faites sur leur formation qui est actuellement en train de se dérouler.

Rappelez-vous qu'on applique une nouvelle loi et que cette nouvelle loi à ses exigences et un nombre d'articles importants. Elle a des exigences et à chaque tour le CEP comme nous-mêmes, comme tous ceux qui participent à ces élections, comme la PNH, se perfectionne et respecte d'autant mieux la loi. Ce matin encore, au CEP, le directeur général du CEP a réaffirmé que le respect de la loi électorale est une préoccupation majeure parce que c'est finalement une chose qui est faite entièrement au bénéfice des électeurs. Le mieux la loi sera respectée, le meilleur sera ce processus démocratique et la meilleure sera la protection des droits des électeurs.

Vous savez notamment qu'une de nos principales préoccupations avec le CEP, c'est le respect de cet article 161.1 de la loi électorale qui prévoit que « le secrétaire du bureau de vote note et vérifie le numéro de la CIN, de la carte d'identification nationale de chaque électeur ». Ce sont des mesures comme celles-là qui permettent de progresser, d'améliorer la lutte contre la fraude et d'améliorer le processus. C'est la meilleure garantie que nous pouvons offrir aux électeurs pour un meilleur processus électoral.

Le centre de tabulation aussi a été réactivé et est prêt à être utilisé dès dimanche soir.

Il y a d'autres mesures sur lesquelles que le CEP reviendra certainement. Le CEP envoie par exemple ses conseillers en région, c'est une excellente initiative.

Je veux aussi dire d'ailleurs aux électeurs qui n'ont pas retiré leur carte, d'aller le faire parce que la carte est indispensable pour voter. D'autant plus avec l'application stricte de la loi électorale, c'est plus que jamais le moment de retirer votre carte de façon à pouvoir remplir votre devoir de citoyen d'ici dimanche.

Deuxième aspect, c'est la sécurité. Inutile de dire que les forces de la MINUSTAH sont totalement mobilisées avec et en soutien à la PNH. Des enseignements ont été tirés du premier tour en concertation avec la PNH. Plus de patrouilles sont planifiées, et des forces de réaction rapide vont être disposées sur l'ensemble du territoire. Je ne rentre pas plus dans les détails parce ce sont des mesures de sécurité, et vous comprendrez qu'il y a une nécessité de confidentialité.

En ce qui concerne les mesures de sécurité plus apparentes, je vous renvoie d'ailleurs à la circulaire que va sortir ou qu'a déjà sorti ou sortira aujourd'hui la PNH, sur les mesures de

sécurité les plus évidentes, à savoir les restrictions de la circulation. Il y aura moins de restriction de la circulation que lors du premier tour. Il y a des restrictions, je crois concernant les motocyclettes et il y a un périmètre de 200 m autour des centres de votes dans lequel la circulation est limitée, vous le comprendrez, pour des raisons de sécurité.

Il y a des mesures sur les armes à feu, il y a des mesures aussi concernant la circulation des véhicules officiels, c'est une chose importante. Je vous renvoie sur ces points à la circulaire de la PNH.

Vous savez qu'en matière de sécurité on essaie de concilier deux choses, ce n'est pas simple. On essaie de concilier d'une part la sécurité du processus électoral, c'est-à-dire que chaque électeur puisse voter en sécurité et d'autre part la meilleure facilité pour l'électeur d'aller voter, c'est-à-dire notamment la mise à disposition évidemment des transports en commun pour lui permettre de se rendre dans les centres de vote. Il faut essayer de concilier ces deux paramètres : sécurité de tous et facilitation d'aller voter, ce n'est pas évident. Vous verrez les mesures qui ont été prises et décidées par la PNH. Je crois qu'elles devraient permettre cette fois-ci aux électeurs haïtiens de remplir leur devoir et de permettre au plus grand nombre d'électeurs de remplir ce devoir le plus facilement, tout en assurant une sécurité maximale.

Voilà les derniers détails, à trois jours. Je n'ai plus qu'un conseil à donner aux électeurs, c'est de retirer leur carte pour ceux qui ne l'ont pas encore et, surtout dimanche, d'aller remplir votre devoir de citoyens et d'aller voter.

Si vous avez des questions, on est à votre entière disposition.

INTERVENTION DE SOPHIE BOUTAUD DE LA COMBE :

Merci Marc,

Comme l'a indiqué notre collègue Marc Plum, sur le plan de l'appui à la PNH dans la sécurisation des centres de vote, la MINUSTAH a ajusté son dispositif depuis le premier tour et l'ensemble des moyens de police et les moyens militaires seront de nouveau mobilisés dans le cadre du plan de sécurisation intégré MINUSTAH/PNH.

Comme vous le savez ce plan intègre une répartition des forces de l'ordre nationales et internationales afin de couvrir l'ensemble du territoire et des centres de vote soit par des présences statiques de personnels en uniforme, soit par la présence mobile de patrouilles militaires ou de police nationale et internationale.

Pour mémoire je vous rappelle que les différents contingents militaires qui interviendront sur Port-au-Prince sont les contingents Brésiliens, Jordaniens, Péruviens, Népalais et Sri Lankais. Dans le Nord le bataillon Chilien est mobilisé de même que le bataillon Argentin dans le Nord Ouest et le Haut Artibonite. Dans le Nord-est il s'agit du bataillon Uruguayen, dans le centre et le Bas Artibonite du bataillon Népalais. Dans le Sud-est le bataillon Jordanien. Dans le Sud le bataillon Sri Lankais et enfin, dans le sud ouest le bataillon Uruguayen.

L'ensemble des moyens UNPOL sont également pleinement mobilisés pour permettre aux citoyennes et citoyens haïtiens de voter SAN TET CHAJE AK KE POZE

Nous ouvrons maintenant le temps des questions.
Merci

QUESTIONS – REPOSES

Question 1 : Je voudrais avoir la réaction de la MINUSTAH concernant les nombreuses dénonciations de pénétration par effraction des soldats de la MINUSTAH dans l'enceinte de l'Université d'Etat d'Haïti et d'usage massif de gaz lacrymogène et de brutalités. En outre, un journaliste a été blessé par balle hier. S'agit-il de consignes formelles passées aux éléments de la MINUSTAH pour réprimer les manifestations ?

SBdlC : Il y a énormément d'aspects dans votre question. Je vais essayer d'y répondre au fur et à mesure. Vous parlez notamment des manifestations. Vous le savez, toute personne est libre d'avoir des opinions et de les exprimer. Bien sûr, il est inacceptable de faire usage de la violence. Et la violence contre les personnes et les biens, soit des biens privés ou des biens publics, y compris ceux de la MINUSTAH, est illégale et inacceptable.

A propos des gaz lacrymogène, vous le savez, c'est le travail des forces de l'ordre. On ne doit pas laisser les casseurs s'attaquer aux biens privés et aux biens publics, à moins que vous ne pensiez qu'on doive le faire. C'est vraiment dommage qu'un petit groupe de personnes prenne en otage les rues et fasse subir cette situation à la population qui, du coup, ne peut plus vaquer à ses occupations sans crainte. La presse elle-même, vous l'avez dit, en a été victime et pas seulement hier. Déjà, bien avant, des casseurs ont cassé des véhicules et blessé des collègues journalistes. Vraiment, j'encourage les étudiants et tous ceux qui le souhaitent à manifester pacifiquement et à ne pas tolérer l'infiltration des casseurs en leur sein.

Le dernier aspect, je crois, de votre question, c'était le fait pour des agents de la MINUSTAH d'avoir pénétré dans l'enceinte de l'université. Selon ce que j'en sais ni les militaires, ni les UNPOL, ne sont entrés dans l'enceinte universitaire. Et toute autre allégation serait mensongère. Ceux qui propagent ce type d'allégation incitent, vous le comprendrez, à la violence, dans la situation que nous avons actuellement.

Question 2 : Vous avez dit qu'il n'y a aucun agent de la MINUSTAH à avoir pénétré dans l'enceinte de l'université. Est-ce que vous êtes au courant d'une lettre du recteur de l'Université d'Etat d'Haïti, M. Vernet Henri, adressée à Mme Pierre-Louis, l'informant que certains soldats de la MINUSTAH auraient pénétré l'enceinte de la Faculté de Droit et des Sciences économiques ?

SBdlC : J'ai vu comme vous la dépêche de l'AHP sur cette question. Et je le répète, selon ce que j'en sais, ni les militaires ni les UNPOL ne sont entrés dans une enceinte universitaire.

Question 3 : Reprenant la question de notre confrère de Radio Kiskeya, nous voudrions vous demander si vous êtes au courant que des agents de la MINUSTAH ont ouvert le feu sur des manifestants ?

SBdlC : Vous parlez de quel événement ? Il y a eu beaucoup de manifestations récemment.

Question 4 : Hier, un confrère journaliste aurait reçu des blessures et cela aurait été par balle. Et c'est la MINUSTAH qui est accusé d'avoir ouvert le feu sur la manifestation ?

SBdlC : Je n'ai pas d'éléments sur quoi que ce soit dans ce sens. Mais j'invite votre collègue à se rapprocher des forces de police avec tous les éléments qu'il a à sa disposition pour qu'une enquête puisse être diligentée.

Question 5 : J'aimerais savoir s'il n'y a pas d'autres procédés à utiliser en lieu et place du gaz lacrymogène qui fait du tort non seulement aux manifestants mais aussi à la population qui se trouve à proximité du lieu où il est utilisé. Déjà les gens s'en plaignent.

SBdlC : Il y a différents aspects dans le contrôle des foules dans toutes les polices du monde. Vous avez à la fois les canons à eau – qui sont utilisés aussi en Haïti Vous avez les balles en caoutchouc et vous avez les gaz lacrymogènes. Ce sont dans les trois cas des réponses qui n'entraînent pas des morts dans la foule. Je crois qu'il faut faire la différence – et je l'ai entendu dire à la fois par la population mais aussi par les autorités – entre les manifestants et les casseurs. Est-ce qu'on doit laisser des casseurs s'attaquer aux personnes et s'attaquer aux biens privés et publics ?

Question 6 : Il y a une utilisation massive qui se fait et c'est là le problème ?

SBdlC : La MINUSTAH agit toujours en appui et à la requête de la police nationale haïtienne. Nous agissons parce qu'on nous demande d'appuyer la police nationale haïtienne.

Question 7 : Les militaires onusiens particulièrement, font un usage disproportionné des gaz lacrymogènes. Les hôpitaux, les centres de santé, les cliniques et les écoles ne sont pas épargnés. C'est quand même un problème.

SBdlC : Cher collègue, vous êtes dans la rue. Vous le savez, ce n'est pas nous qui choisissons les endroits. Quand une manifestation se conduit pacifiquement, il n'y a aucune raison d'agir contre ces manifestants et aucun moyen n'est employé. Nos militaires et nos policiers ont des consignes strictes qui sont d'utiliser toujours le minimum de force requise en appui de la police nationale. Nous ne choisissons pas les lieux dans lesquels les manifestants agissent avec brutalité. Et dans ces cas là, ce ne sont plus des manifestants, ce sont des casseurs.

Question 8 : Si la devise des forces de l'ordre c'est de protéger, est-ce qu'on peut parler de protection quand on lance des gaz lacrymogènes qui font du mal à la population ?

SBdlC : C'est la réponse des forces de l'ordre à des violences qui sont celles des manifestants. Vous ne posez pas la question des violences des manifestants.

Question 9 : Qui doit intervenir pour rétablir l'ordre, sont-ce les militaires ou les policiers de la UNPOL ?

SBdlC : Ce sont toujours les policiers haïtiens qui doivent intervenir pour gérer la sécurité en Haïti. Vous le savez, la MINUSTAH est présente parce qu'il y a un besoin de renforcer les effectifs et les capacités opérationnelles de la police nationale. C'est pour cela que nous avons des UNPOL, des FPU et des militaires qui sont sur le terrain en appui de la police nationale haïtienne.

Question 10 : Pouvez-vous me rappeler en quelque sorte le rôle des militaires en matière de sécurité ?

SBdlC : Je viens de le dire : ils appuient la police nationale haïtienne en matière opérationnelle, en matière de renforcement des effectifs, au même titre que la UNPOL.

Question 11 : Mme Boutaud de la Combe, est-ce que vous considérez les manifestants contre qui des gaz lacrymogènes sont utilisés comme des casseurs ou des étudiants ?

SBdlC : La réaction des forces de l'ordre ne se fait qu'à partir du moment où il y a l'utilisation de violence. Vous n'avez pas de réaction des forces de l'ordre sans violence.

Question 12 : Est-ce que vous pouvez nous renseigner sur les incidents qui ont eu lieu ce matin à proximité de la cathédrale de Port-au-Prince ; il y a eu un mort et on parle de balles tirées par la MINUSTAH ? Est-ce que la MINUSTAH elle-même est victime aussi dans les moments d'incidents ou d'échauffourées entre les manifestants et les interventions de la MINUSTAH ? On parle d'un bus de la MINUSTAH qui a été incendié ?

SBdlC : Je n'ai aucune information qui laisserait entendre qu'un bus a été incendié. Je ne sais pas ce que vous appelez « des échauffourées ». Forcément les forces de l'ordre lorsqu'elles sont attaquées, répondent en ne faisant que leur travail. Et pour ce qui est des forces de l'ordre de la MINUSTAH, elles appuient la police nationale haïtienne qui est responsable d'assurer le maintien de l'ordre public.

Pour ce qui est du mort, nous avons entendu comme vous qu'une personne aurait été tuée près de la cathédrale. Les premières informations dont nous disposons de la part de nos personnels qui étaient sur place montrent qu'ils ont tiré en l'air après avoir été attaqué par des jets de pierres par la foule. Et je répète, ils ont, selon nos informations au moment où je vous en parle, tiré en l'air en prenant soin, comme c'est leur instruction, d'utiliser le minimum de force nécessaire. Nous sommes en train de vérifier plus en détail le déroulé de ces événements. et il faut bien se garder de tout jugement hâtif.

Question 13 : Est-ce que les forces auraient tiré des balles en caoutchouc ou de vraies balles ?

SBdlC : Ils ont tiré en l'air effectivement selon nos informations. Le personnel qui était sur place nous a fait remonter qu'ils ont reçu des jets de pierre de la part de la foule et qu'ils ont répondu en tirant en l'air, c'est-à-dire, en utilisant le minimum de force nécessaire.

Question 14 : Vous êtes bien au courant aussi de la victime ?

SBdlC : Nous avons entendu comme vous qu'il y aurait une personne tuée.

Question 15 : Il y a une sorte de sentiment antipathique qui se développe dans le milieu des étudiants contre les agents de la MINUSTAH. Quelle est votre opinion là-dessus ?

SBdlC : Tout le monde a le droit d'avoir une opinion et de l'exprimer.

Question 16 : Vous n'avez pas peur que cela ne dégénère ?

SBdlC : Dans tous les pays du monde, vous avez des personnes qui s'expriment et qui manifestent pour faire entendre leurs opinions. C'est légitime, c'est légal.

Question 17 : Vous avez mis en place un plan de sécurité pour les élections. Avez-vous prévu que les étudiants ou d'autres groupes pourraient éventuellement troubler le bon déroulement du scrutin de dimanche ?

SBdlC : Dans tous les cas ceux qui souhaitent manifester, pour quelque raison que ce soit, doivent le faire pacifiquement. Les forces de l'ordre agiront quand elles auront à agir, en appui de la police nationale. Je crois qu'il est clair que certains essaient de faire monter la tension actuellement, il convient de ne pas tomber dans ce piège.

Question 18 : A vous entendre, l'ordre d'utiliser de façon abusive les grenades lacrymogènes vient des autorités haïtiennes ?

SBdlC : Non, vous êtes en train d'interpréter faussement mes propos.

Question 19 : Mais vous disiez tout à l'heure que la MINUSTAH n'intervient qu'à la demande de la police nationale ?

SBdlC : Dans le cadre d'une manifestation, pour monitorer cette manifestation, c'est en appui et à la demande de la police nationale.

Question 20 : Donc, en toute logique, l'utilisation abusive des grenades lacrymogène est un ordre émanant des autorités haïtiennes ?

SBdlC : Vous dites « utilisation abusives ». Je vous laisse la paternité de cette évaluation. Je ne crois pas que vous soyez policier. Aucun de nous qui est civil n'a la capacité de faire cette évaluation. Bien sûr, les effets peuvent être vécus comme abusifs, mais je vous laisse la paternité de cette évaluation selon laquelle effectivement l'utilisation aurait été abusive.

Question 21 : Est-ce que vous savez que des patients à l'hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti ont dû être évacués à plusieurs reprises à cause de l'utilisation abusive du gaz lacrymogène ?

SBdlC : Je répète, est-ce que l'on doit laisser des personnes attaquées des citoyennes et des citoyens haïtiens et attaquer des biens publics ? Je vous pose la question. Est-ce qu'on doit laisser des actes de violence se faire sans réaction ?